

MAG CHENÔVE

AVEC VOUS



DOSSIER

Un budget Sain et Responsable

INFORMATIONS MUNICIPALES

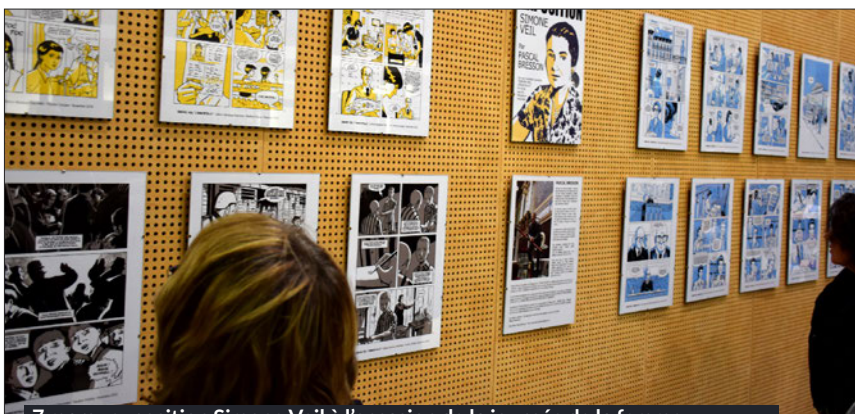


MARS - AVRIL - MAI 2018

ville-chenove.fr



2 décembre : Chenôve garde ses 3 fleurs au label régional des Villes et Villages fleuris



7 mars : exposition Simone Veil à l'occasion de la journée de la femme



19 mars : cérémonie nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



31 janvier : remise du chèque "Noël Solidaire" au Téléthon



24 mars : la Nuit de l'eau au centre nautique Henri Sureau de Chenôve

4 > 12

Renforcement des moyens pour la tranquillité de tous
 Retour à la semaine d'école de 4 jours
 Le Contrat de Ville à Chenôve
 Participation citoyenne en actes
 Cour Margot, les premiers commerces s'installent

13 > 17

Dossier :
 BUDGET 2018

18 > 21

L'espace public numérique
 Forum de l'emploi
 Protection du Plateau de Chenôve
 Défi distance
 Ville active et sportive

22 > 23

Tribunes de libre expression

24 > 27

Quoi de neuf à la bibliothèque ?
 Les associations à l'affiche

AGENDAS

Manifestations culturelles, sportives, commémoratives

Réunions, visites de quartiers et permanences des élus

MAG-CHENÔVE AVEC VOUS

MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE
 2, place Pierre Meunier - B.P. 130 - 21303 Chenôve Cedex
 Tél. : 03 80 51 55 00 • Fax : 03 80 51 55 01
 mag@ville-chenove.fr • www.ville-chenove.fr

Directeur de la publication : Thierry Falconnet • Direction éditoriale : Justine Lagrange • Rédaction : Emilie Billot, Ouafae Bourakkadi, Adrien Durget, Eric Kragbé, Justine Lagrange • Infographie : service communication • Crédits photos : Ville de Chenôve, Jonas Jacquet • Impression : VIDONNE - 4, rue de la Petite Fin, 21121 Fontaine-Lès-Dijon • Distribution : Adrexo • Dépôt légal à parution • Tirage : 8500 exemplaires.



LUTTER CONTRE L'« ILLECTRONISME » ET L'ÉCHEC SCOLAIRE À CHENÔVE

Madame, Monsieur,

Début janvier, plusieurs courriers anonymes dactylographiés, mis sous pli avec l'adresse écrite au normographe (trace-lettres), dénonçaient un prétendu conflit d'intérêt dans le cadre d'une délibération votée à l'unanimité en septembre 2016. Cette décision officialisait un projet de recherche scientifique dans le domaine de l'éducation, mené par l'Université de Dijon et le CNRS, en lien avec l'équipement numérique de nos écoles.

Alors qu'un plan de 600 millions d'euros pour lutter contre « l'illectronisme » (l'illectronisme numérique) est annoncé par le gouvernement, nous avons voulu anticiper ce grand défi auquel notre société est confrontée. 310 000 € d'investissement pour nos enfants et leur avenir, des moyens pédagogiques modernes dans toutes les classes de toutes nos écoles, un projet universitaire unique en France mené par trois laboratoires de recherche, c'est un choix politique des plus ambitieux pour Chenôve.

La lutte contre l'échec scolaire et l'éducation sont au cœur de l'action municipale. Qui peut nous le reprocher ? Qui peut voir un conflit d'intérêt dans le souci de mesurer l'effet d'une politique publique de grande ampleur, visant à réduire une inégalité des plus criantes, à savoir l'accès aux nouvelles technologies pour le plus grand nombre ?

L'auteur des lettres anonymes a été confondu. Aujourd'hui, il doit affronter publiquement les conséquences de ses agissements. Au-delà des critiques injustes et des procédés indignes employés pour salir le travail acharné de la municipalité, nous continuons d'agir ! Pour Chenôve, pour vous, pour l'ensemble de la population ! C'est là l'essentiel et nous ne nous laisserons pas distraire de notre objectif.

Merci encore pour vos marques de soutien
et de solidarité à mon endroit. Elles me
donnent la force de continuer d'agir pour
vous et pour Chenôve.

Thierry Falconnet

Thierry FALCONNET
Maire de Chenôve
Vice-président de Dijon métropole

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : l'expression concrète de la dynamique partenariale

Mercredi 4 avril dernier, s'est tenue la séance plénière annuelle du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), moment essentiel pour l'ensemble des acteurs engagés dans le domaine de la tranquillité et de la sécurité publiques, ainsi qu'en matière de prévention de la délinquance.



Au-delà des éléments de bilan évoqués par les uns et les autres, ce fut l'occasion d'échanger très largement sur les perspectives et d'aborder, autour de propositions et pistes d'action concrètes, les principales thématiques qui avaient été définies conjointement lors de la précédente réunion du CLSPD en février 2017 et qui seront au cœur des attentions sur les mois à venir. A savoir la lutte contre les infractions routières et les regroupements, la prévention des conduites addictives, la problématique sensible des violences conjugales et intrafamiliales, ainsi que la question majeure de la parentalité.

À l'instar d'autres structures qui se réunissent à intervalles très réguliers (commission locale de sécurité, commission restreinte opérationnelle, coordinations restreintes, ...), le CLSPD symbolise toute la force et toute la pertinence du travail partenarial impulsé depuis plus de deux ans, dans le cadre d'une véritable relation de confiance partagée entre la Ville de

Chenôve, les services de l'Etat (Préfecture, Police Nationale, Education Nationale), l'autorité judiciaire, le Conseil départemental, les bailleurs sociaux, la prévention spécialisée et différents autres intervenants.

La République, dans une vision à la fois généreuse et ferme, doit garantir des droits et des devoirs à tous et partout. Agir sur ces problématiques et obtenir des avancées, car tel est bien l'enjeu pour proposer une meilleure qualité de vie, cela passe prioritairement par l'élaboration d'une méthode équilibrée dans le cadre d'une approche globale fondée à la fois sur la prévention et sur la réponse pénale (aux formes multiples) quand elle est nécessaire. Toujours dans cet esprit collectif et constructif qui constitue la marque de fabrique du CLSPD de Chenôve où la culture de la solution est une exigence commune du quotidien pour tous les partenaires dont l'implication doit être saluée.

Pour une approche métropolitaine

Parce que les incivilités et phénomènes de délinquance n'ont pas de frontières, toutes ces réflexions en cours vont également être portées à une plus large échelle, au niveau de la métropole dijonnaise, avec la création prochaine d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui sera chargé de donner une dimension supplémentaire aux dynamiques locales en fédérant les compétences sur des problématiques bien ciblées que l'on retrouve en différents secteurs du territoire métropolitain.



« Le travail quotidien avec nos partenaires commence à produire des résultats. Déterminés et avec des moyens municipaux accrus et renforcés en matière de tranquillité publique, nous continuerons d'agir. »

Patrick AUDARD
adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique,
affaires juridiques, citoyenneté, élections



La ville renforce ses moyens pour la tranquillité des habitants

RECRUTEMENT DE DEUX POLICIERS MUNICIPAUX À CHENÔVE

Le Maire et l'équipe municipale font de la tranquillité publique une priorité majeure pour que chaque chenevelier, quel que soit son âge, quelle que soit sa condition, quel que soit son quartier, puisse vivre en toute sérénité dans notre ville. Sans vouloir se substituer aux services compétents (police nationale, justice, services de prévention, médiation...), mais dans un partenariat actif et renouvelé, la ville de Chenôve met tout en œuvre pour traiter cette question de manière globale et équilibrée.

Agir pour la tranquillité de toutes et de tous, c'est renforcer la présence des policiers municipaux sur le terrain et le travail de proximité en leur donnant les moyens suffisants pour agir. Le recrutement d'un policier municipal en 2018 et d'un autre en 2019 va en ce sens. Aux côtés de leurs collègues, leur mission

sera de conduire des actions de prévention et de sécurisation des bâtiments communaux, de leurs abords et des manifestations locales, de régulation de la circulation routière pour le bon respect du code de la route en mettant en œuvre les pouvoirs de police du maire et en s'assurant de l'application des arrêtés municipaux. Au plus près des habitants, avec les médiateurs, les policiers municipaux sont des acteurs clés sur le terrain pour garantir la tranquillité et la sécurité publique.

A Chenôve, le renforcement de ce service est possible grâce aux efforts de gestion et d'économie réalisés par la municipalité depuis 2015 sans augmentation d'impôt.



Opération TRANQUILLITE VACANCES

Avant de partir en vacances, signalez votre départ à la police municipale. Les policiers municipaux surveilleront votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. En cas d'effraction ou de tentative d'effraction, vous êtes prévenus afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi. Dans tous les cas, pensez à faire la demande 48 heures minimum avant votre départ et, en cas de vacances interrompues, prévenez la police municipale de votre retour anticipé. Ce dispositif ne concerne que les habitations individuelles et pour une période de 5 jours.

Des VTT électriques pour une plus grande rapidité d'action des policiers

Afin de renforcer leur travail de proximité et leur rapidité d'action, la police municipale est désormais équipée de deux VTT électriques que chaque policier peut utiliser. En remplacement de la brigade équestre, des patrouilles peuvent ainsi être menées sur tout le territoire communal en tenant compte de ses spécificités soit celles d'une zone urbaine et résidentielle dotée d'un plateau, vaste espace naturel sensible classé Natura 2000. Ces véhicules écologiques disposent d'une autonomie de 60 à 80 km suivant les modes utilisés. Chenôve innove puisque c'est dans notre ville que ce type d'équipement fait son apparition pour la première fois en Côte d'Or !



Retour à la semaine d'école de 4 jours

Consultation sur le Projet Educatif Global



Pour préparer avec vous la rentrée 2018, une consultation élargie sur les rythmes scolaires et le bilan des 3 années du projet éducatif territorial a été lancée en début d'année auprès des parents et des équipes pédagogiques des écoles de la ville.

Connaître votre avis et celui des enseignants sur l'organisation de la semaine scolaire, sur l'offre de la ville en matière d'éducation, avant, après la journée d'école, mais aussi en dehors de l'école était important. C'est la raison pour laquelle un questionnaire a été diffusé à chaque parent d'élève scolarisé et à chaque enseignant de Chenôve.

Cette consultation s'inscrit dans une volonté politique de l'équipe municipale autour du Maire de renouvellement de la vie démocratique en favorisant l'implication et la participation des cheneveliers dans les décisions qui les concernent, dans le respect de leur choix.

L'équipe municipale était favorable au maintien de la semaine de 4 jours et demi à Chenôve. Bénéfique pour les apprentissages des

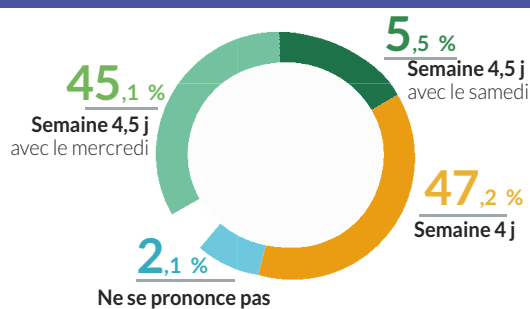
élèves et pour leur épanouissement personnel, la semaine d'école de 4 jours et demi permet de mieux répartir les temps de classe sur la semaine afin de limiter la fatigue des enfants, et de proposer, en complément du temps scolaire, des activités de découverte artistiques, culturelles, sportives et de vie en société, les nouvelles activités périscolaires (NAP).

2014, la réforme des rythmes scolaires avait été mise en œuvre de manière ambitieuse en proposant des journées scolaires plus courtes, et des NAP de qualité gratuites pour chaque enfant, chaque semaine.

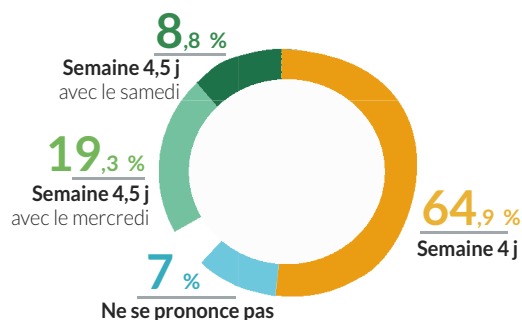
Fidèles à la méthode participative et à l'engagement pris par le Maire et l'équipe municipale, nous avons pris acte des résultats et avons transmis à la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale) comme la procédure nous y oblige, une demande de dérogation qui a été validée le 13 mars dernier pour le retour à la semaine de 4 jours au sein de chacune des écoles de la ville à partir de la rentrée de septembre 2018.

Résultats de la consultation

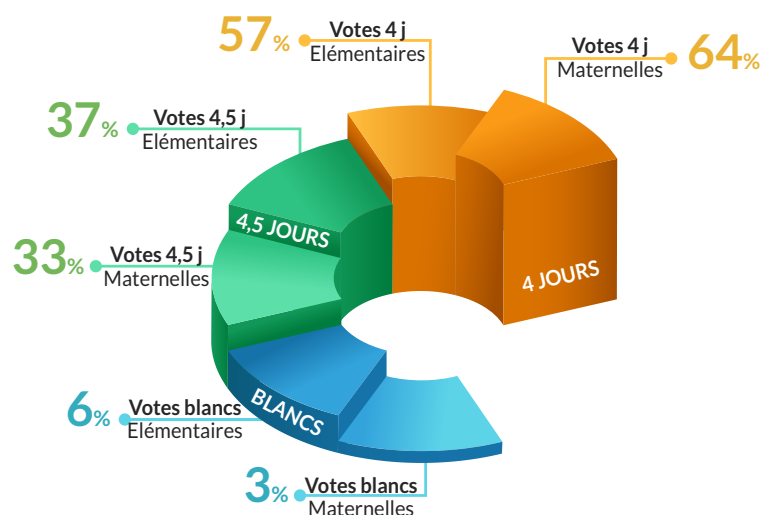
Les parents d'élèves se sont prononcés
Résultats des votes



Les enseignants se sont prononcés
Résultats des votes



12 conseils d'école sur les rythmes scolaires se sont tenus du 5 au 9 mars
Résultats des votes



A la rentrée 2018...



CE QUI CHANGE

La suppression de la matinée scolaire le mercredi matin

La modification des horaires d'école : soit de 8h50 à 11h50 et de 13h50 à 16h50

L'allongement de la pause méridienne de 15 minutes (11h50 jusqu'à 13h50)

La suppression des NAP gratuites les lundis et les jeudis

La suppression de la garderie gratuite les mardis et vendredis

CE QUI NE CHANGE PAS

La priorité donnée à l'éducation par le Maire et son équipe municipale

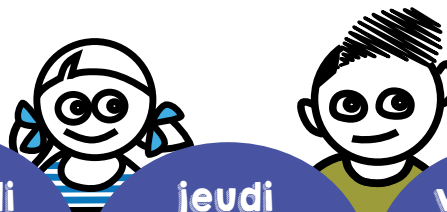
Les dates de vacances scolaires car elles sont fixées par un cadre national

La semaine scolaire comporte 24h d'enseignement

L'ouverture du centre d'accueil avant l'école (7h-8h50) et après l'école (16h50-18h30) au même tarif

Notre semaine d'école à Chenôve

ENTRE DE BONNES MAINS DE 7H À 18H30



	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7H	7 h - 8h50 Centre d'accueil	7 h - 8h50 Centre d'accueil		7 h - 8h50 Centre d'accueil	7 h - 8h50 Centre d'accueil
8H					
9H					
10H	8h50 - 11h50 école	8h50 - 11h50 école		8h50 - 11h50 école	8h50 - 11h50 école
11H					
12H					
13H	11h50 - 13h50 Pause repas	11h50 - 13h50 Pause repas		11h50 - 13h50 Pause repas	11h50 - 13h50 Pause repas
14H					
15H	13h50 - 16h50 école	13h50 - 16h50 école		13h50 - 16h50 école	13h50 - 16h50 école
16H					
17H					
18H	16h50 - 18h30 Centre d'accueil	16h50 - 18h30 Centre d'accueil		16h50 - 18h30 Centre d'accueil	16h50 - 18h30 Centre d'accueil

Inscriptions Scolaires

PRENEZ RENDEZ-VOUS

Votre enfant rentre en toute petite section ou en petite section de maternelle :

Pour l'inscrire contactez le service Education au 03 80 51 56 36

du 16 avril au 4 mai 2018

L'inscription des CP se fait automatiquement

A vos agendas !

SPECTACLE

Vendredi 29 juin 2018

de 17h à 19h
RESTITUTION
DES ACTIVITÉS
DU PÉRI ET
EXTRA-SCOLAIRE

Au Cèdre

Gratuit, ouvert à tous



« Après vous avoir consulté, nous avons respecté votre choix qui majoritairement s'est exprimé en faveur de la semaine d'école à 4 jours. Nous travaillons aujourd'hui avec les services de la ville et nos partenaires afin de vous proposer pour la rentrée une offre d'accueil extrascolaire le mercredi qui met toujours au cœur de notre projet éducatif l'émancipation de vos enfants »

Joëlle BOILEAU

adjointe au Maire déléguée à l'éducation

C'est quoi un contrat de ville ?

Le contrat de ville est l'outil principal de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les territoires locaux au bénéfice des habitants des quartiers politiques de la ville. La politique de la ville a pour objectif d'améliorer la situation des quartiers les plus en difficulté que l'on appelle des « quartiers prioritaires ». Le contour ou périmètre des quartiers prioritaires a été défini par l'Etat.

Le contrat de ville est un document unique qui tient compte de différents enjeux pour les populations de ces quartiers et de ces territoires : développement économique, renouvellement urbain et cohésion sociale.

Le contrat de ville fixe le cadre des projets et prévoit l'ensemble des actions à mener pour une meilleure association de l'Humain à l'urbain. Autour du contrat de ville s'associent différents partenaires pour une démarche intégrée : l'Etat et ses établissements publics, la Métropole, la Région, le Département, les communes, et tous les autres acteurs institutionnels agissant dans ces territoires (organismes de protection sociale, bailleurs, acteurs économiques). La mise en œuvre de ce contrat global intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques permet à l'action publique de se déployer à l'échelle intercommunale et de mobiliser tous les partenaires concernés par les problématiques qui touchent les quartiers prioritaires. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants et de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de la communauté urbaine.

Pour la constitution de la programmation du Contrat de ville, un appel à projets est lancé chaque année à destination des associations (loi de 1901), des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux, et des établissements publics et autres organismes à but non-lucratif.

Pour chaque action proposée, le principe de laïcité et les valeurs de la République doivent être scrupuleusement respectés par tout porteur de projet demandant à bénéficier des financements de la Politique de la ville.

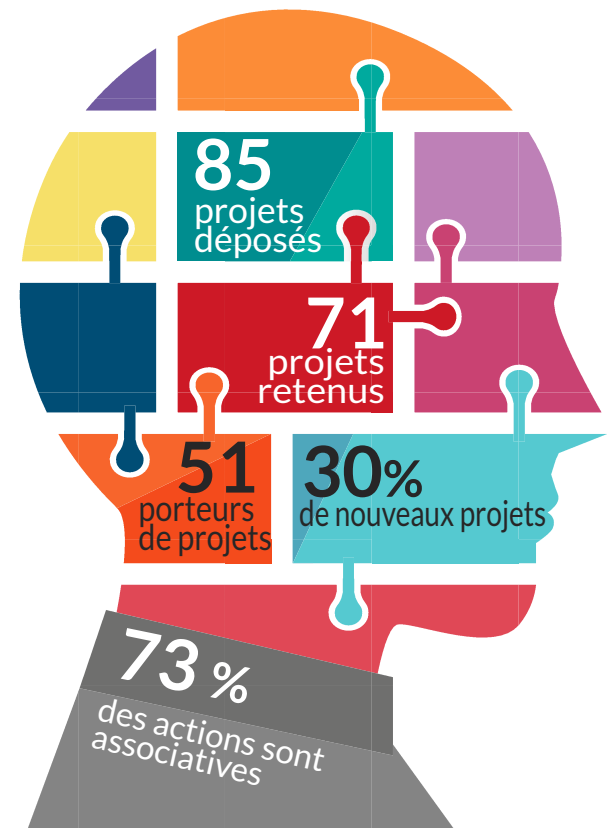
Des habitants directement associés à la définition du contrat de ville

Pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des populations, les habitants participent désormais à la co-construction du contrat de ville et à son pilotage notamment par le biais des conseils citoyens qui ont été créés dans les territoires prioritaires.

Chiffres 2018

Contrat de ville Dijon Métropole

- Coût total prévisionnel des projets
3 488 000 €



Les 3 piliers du contrat de ville

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Le contrat de ville prévoit des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et favoriser l'artisanat. La présence de Pôle Emploi et des missions locales ainsi que la mobilisation d'au moins 20% des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes de ces quartiers est également assurée dans chaque territoire prioritaire grâce au contrat de ville.

LA COHÉSION SOCIALE

Le contrat de ville intègre des mesures pour soutenir dans leur démarche les équipements culturels, sportifs et sociaux ainsi que les associations dont les activités et projets favorisent le lien social sur le territoire. Il permet également le développement de projets complémentaires à l'action des partenaires dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la justice.

LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le contrat de ville favorise les parcours résidentiels des habitants ainsi que la création d'équipements et le développement d'initiatives permettant l'amélioration des conditions de vie au sein de ces quartiers. Il concerne également l'adoption de mesures pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Dans les territoires éligibles au nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), comme Chenôve avec le quartier du Mail, le contrat de ville détermine des objectifs de mixité sociale et de transformation du quartier.

La jeunesse, l'égalité entre les hommes et femmes et la lutte contre les discriminations font l'objet d'une approche transversale entre les différents piliers du contrat de ville.

FIGURE 2 STYLE - RÉSID'DANSE

En résidence au Cèdre, Figure 2 Style met à disposition des publics et des habitants un espace d'enseignement, de dialogue et d'échanges à partir des danses urbaines qu'elle maîtrise à la perfection. En proposant des activités culturelle, artistique et sportive, cette association favorise la citoyenneté, la mixité et le « vivre-ensemble » en luttant contre les discriminations et l'exclusion.

VILLE DE CHENÔVE - GUSP

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un dispositif partenarial ayant pour objectif d'assurer le bon fonctionnement d'un quartier et la cohérence des interventions sur le cadre de vie. L'objectif est donc d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier du Mail en mobilisant les acteurs locaux et la participation des habitants.

MJC DE CHENÔVE - LA « BOITE À VÉLO »

Ce projet a pour vocation de créer une « maison du vélo » sur le quartier du Mail en démontrant aux habitants l'utilité de ce moyen de déplacement, efficace, économique, bon pour la santé et écologique.

PIROUETTE CACAHUËTE COIN DE NATURE

La ville de Chenôve a aménagé avec l'association Pirouette Cacahuète un "coin de nature" au sein de l'école En-Saint-Jacques. Il permettra également aux équipes éducatives de l'école maternelle, du centre de loisirs du Mail et de la crèche "Le Jardin des loupiots" de disposer d'un support pédagogique pour la conduite d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

ALACEP - « P'TIT BLEU P'TIT JAUNE » A 20 ANS !

20 ans que l'association propose d'accompagner les enfants et leurs parents autour d'actions essentielles : soutien à la parentalité et valorisation de la fonction parentale, apprentissage de la séparation, tissage de liens pour les parents isolés, les nouveaux arrivants sur la ville et les parents handicapés, échanges autour de la citoyenneté, le respect des règles et les interdits. Spectacles, impros, ateliers, temps d'échange... le programme de cet anniversaire festif vous sera présenté très prochainement !

PIROUETTE CACAHUËTE CAFÉ PIROUETTE

En novembre 2017, l'association Pirouette Cacahuète a ouvert le « Café Pirouette » sur le Parc Urbain. Ouvert tous les vendredis de 14h à 18h ainsi qu'un dimanche par mois, il est l'occasion pour les habitants de Chenôve de se retrouver dans un cadre agréable et de participer à l'une des nombreuses activités proposées (ateliers de fabrication de ses produits ménagers ou de beauté, jeux, réparation de vélos avec la MJC, kermesse, ...).

VILLE DE CHENÔVE AVEC GAÏA ACTION DE PROFESSIONNALISATION D'UN GROUPE DE JEUNES

8 jeunes issus du quartier du Mail vont pouvoir se former aux nouveaux métiers du numérique, développer des savoir-faire et des savoir-être utiles à leur intégration dans le monde professionnel et être sensibilisés aux métiers du tourisme.

VILLE DE CHENÔVE FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE

« CHOISSONS NOTRE MARIANNE ! »
Pour la seconde édition de la Fête de la République et pour célébrer les 40 ans de la politique de la ville, les habitants vont être appelés à participer à une nouvelle démarche participative autour de la création de la « Marianne chenevelière » comme annoncé lors de la première Fête de la République le 21 septembre 2017. Ce sera aux habitants de choisir la « Marianne » de Chenôve, symbole de la république dans notre ville, parmi les propositions réalisées par différents artistes. En 2019, la « Marianne » qui aura obtenu le plus de voix sera reproduite sur l'une des façades de la mairie au cœur de la ville. Venez donc découvrir le 21 septembre prochain les différents visages de la « Marianne » chenevelière et choisir celle que vous préférez !

DU CONTRAT AUX ACTIONS

Des projets
importants
pour notre Ville
en 2018

VILLE DE CHENÔVE ET FIGURE 2 STYLE 2^{ÈME} ÉDITION DU BOMB'HIP HOP (3 au 8 juillet 2018)

En association avec le Cèdre, le Bomb'hip hop vise à promouvoir les pratiques artistiques et culturelles dites « urbaines », de permettre la rencontre d'artistes professionnels de haut niveau avec les publics de Chenôve tout en valorisant une approche pluri-esthétique (danse, musique, arts plastiques).

PIROUETTE CACAHUËTE "TOUS DEHORS"

Le projet nommé "Tous Dehors" sera lancé au cours de l'année 2018 et devrait se poursuivre jusqu'en 2021. L'objectif pour la ville de Chenôve est de s'appuyer sur les compétences de l'association Pirouette Cacahuète pour établir en 2018 une cartographie détaillée de tous les espaces publics pouvant faire l'objet d'aménagements (plantations, fleurissement, créations de jardins,...) facilitant les connections entre les quartiers de la ville ainsi que les trames vertes pour remettre de la nature en ville. Les aménagements ainsi déterminés seront réalisés sur plusieurs années à travers des micro-projets participatifs réalisés avec les habitants de Chenôve.

PIROUETTE CACAHUËTE POURSUITE DES AMÉNAGEMENTS DU PARC URBAIN

Créé sur le Parc Urbain avec des habitants en 2016, le « jardin du Mail » est devenu un lieu de vie pour les habitants du quartier, et à travers la programmation de rendez-vous réguliers de mi-mars à fin octobre. Bricolage, jardinage, jeux, activités artistiques sont autant de moments où les cheneveliers peuvent participer à l'amélioration de leur cadre de vie autour d'activités dédiées à la nature.

La participation citoyenne en actes

Rencontre avec les élus au cœur des quartiers

En février et mars, les élus venus rencontrer les habitants des quartiers Grands Crus – Clos du Roy et Ferry – Bazin – Ateliers ont abordé avec eux leurs problèmes du quotidien et tous les sujets qui leur tiennent à cœur pour l'amélioration de leur cadre de vie. Prochaines visites pages 26-27



Qui fait quoi ?

Dijon Métropole a en charge la rénovation et l'entretien des voiries. De par sa proximité avec ses citoyens, la municipalité de Chenôve reste à l'écoute de ses habitants sur ces questions de voiries. Saisie lors des visites, réunions ou permanences de quartier, la direction des services techniques de Chenôve signalent à la Métropole les problématiques soulevées pour leur bonne prise en compte.



En cours de réalisation

La rue des Castors fait peau neuve. Jusqu'à juillet, cette rue sera en travaux.

Avril/fin mai : enfouissement des réseaux
Juin/mi-juillet : rénovation de voirie

Cette rénovation inclue un volet spécifique de lutte contre les inondations et la création d'un espace végétalisé et arboré.



Du test à la mise en place

Automne 2018, la rue des Petignys sera en travaux. Le stationnement qui avait été mis à l'essai fonctionne bien.

Les aménagements de stationnement alterné et chicanes pour réduire la vitesse dans cette rue vont être mis en place définitivement et la voirie sera rénovée.



Conseil Participatif des Jeunes On se mobilise !

Les jeunes ayant fait acte de candidature en novembre dernier se sont déjà réunis plusieurs fois et ils travaillent à l'organisation d'un événement sportif et culturel en 2018. Toutes les idées sont bonnes à prendre et des places sont encore disponibles au sein du Conseil.

Les jeunes (14/18 ans) souhaitant participer sont les bienvenus !
Vous pouvez nous contacter à :
maisonduprojet@mairie-chenove.fr ou au 03 80 51 56 10.

Projet citoyen aux Grands Crus

Au cœur du quartier des Grands Crus, à proximité de l'escale Charcot, la construction d'un skate park, d'un espace pique-nique avec des tables de ping-pong verra le jour dans les prochains mois. Ce projet est le fruit d'une réflexion entre un groupe de jeunes passionnés de trottinette freestyle et le conseil participatif du quartier.



Vie des conseils participatifs et citoyen

En mars, les membres du conseil citoyen rencontrent le maire et des représentants de la direction de la Cohésion Sociale et Urbaine pour parler des projets de renouvellement urbain de la ville de Chenôve.



Votre nouveau rendez-vous avec le Maire et les élus

Réunion de quartier

Le 3 mars 2018, les élus étaient à la rencontre des habitants du Vieux Bourg et des Chenevary lors d'une réunion de quartier.

L'occasion d'échanger une nouvelle fois avec les riverains sur des thèmes aussi divers que la valorisation touristique du Bourg et du Plateau, les problèmes de circulation, de stationnement et/ou de tranquillité publique. Chacun a pu obtenir une première réponse à ses interrogations et avoir des précisions sur l'action de l'équipe municipale.



Cour Margot, les premiers commerces s'installent !



Dans votre magazine municipal de la rentrée, nous vous annonçons l'installation prochaine d'un magasin Carrefour en cœur de ville, en rez de chaussée de la résidence Cour Margot. Depuis, d'autres commerces ont également choisi Chenôve pour leurs activités.

CAROLE ET GEORGES, DEUX FIGURES DE LA VILLE

Le salon de coiffure mixte Carole et Georges installé à Chenôve depuis 1976, emménage prochainement dans leur tout nouveau salon, situé en rez de chaussée de la résidence cour Margot. Ces Cheneveliers dans l'âme, continueront à coiffer petits et grands avec le sourire et la gentillesse qui les caractérisent.



AYMERIC GAILLY CHOISI CHENÔVE POUR S'INSTALLER...

A 26 ans, son doctorat en pharmacie en poche, Aymeric GAILLY a choisi Chenôve pour s'installer. En reprenant la pharmacie de Mme PARTHIOT, désormais en retraite, il a pour projet de diversifier son offre de services en proposant plus de gammes de produits cosmétiques ou encore de développer la partie orthopédie. Il aimerait pouvoir répondre, ainsi, à l'attente des Cheneveliers et des Chenevelièrès.



KHALID QEQEH, UN BISONTIN À CHENÔVE..

Une nouvelle boucherie halal ouvre ses portes prochainement à Chenôve. Après avoir travaillé et acquis de l'expérience pendant dix ans auprès de son père lui-même boucher, installé à Besançon, Khalid QEQEH prend son envol et ouvre sa propre boucherie à Chenôve. Travailleur et motivé, il compte diversifier son offre, en proposant des plats cuisinés et saura s'adapter en fonction des demandes de ses futurs clients.



LA MAISON ROGER ACCOMPAGNE LE CHANGEMENT DE CHENÔVE

Qui ne connaît pas la boulangerie Roger à Chenôve ? Personne ou presque. Michel ZANETTA a décidé de continuer l'aventure et s'installe prochainement dans des locaux flambants neufs, cour Margot. Le pain est pétri, façonné dans l'atelier situé à Longvic mais la cuisson sera assurée sur place à Chenôve, avec l'installation d'un four.



IDECADO, LE TABAC PRESSE TENU PAR ROMAIN CASAS, RESTE À CHENÔVE

Romain CASAS, président de la chambre syndicale des buralistes de Côte d'or s'installera prochainement dans son nouvel espace aménagé cour Margot. Avec principalement la vente de journaux presse et de tabac, ce service de proximité auquel tiennent particulièrement nos concitoyens et qui fait partie du paysage chenevelier s'installera en cœur de ville.



LE BUREAU DE POSTE DE CHENÔVE DÉ- MÉNAGE MAIS RESTE DANS LE QUARTIER

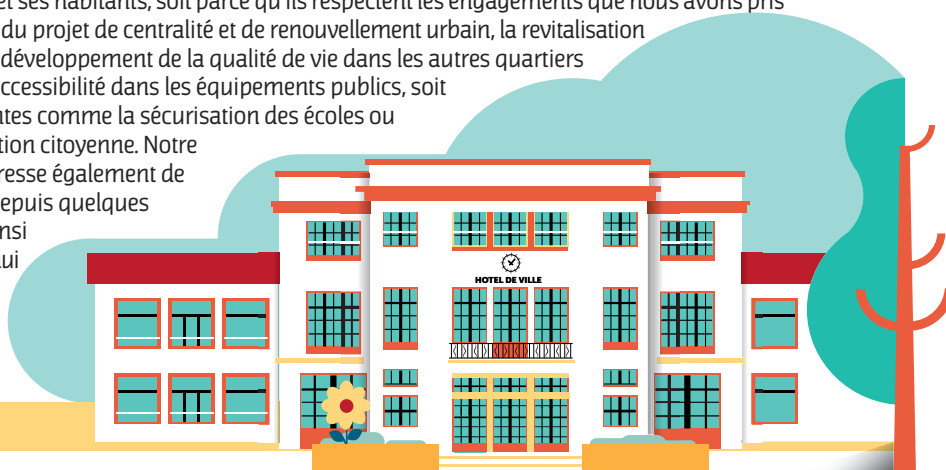
Il sera mis aux derniers standards en matière d'accueil et d'organisation. Fini la ligne guichets, les clients seront pris en charge dès l'entrée dans le bureau et orientés en fonction de leurs besoins, avec une accessibilité immédiate aux produits et aux services. 500 K€ seront investis par La Poste pour la réalisation de ce projet qui marque la volonté du groupe La Poste d'être au cœur de nos quartiers.



Le vote du budget primitif de la ville de Chenôve pour l'année 2018 a été le point d'orgue du Conseil Municipal du 5 février dernier. La présentation de ce budget a permis de réaffirmer l'attachement au service public du Maire et de son équipe municipale et leur pleine reconnaissance envers tous les agents de la Fonction Publique qui œuvrent chaque jour en faveur de nos concitoyens. Ces convictions et ces valeurs sont le socle du budget qui vous est ici présenté, elles s'expriment à travers les choix qui ont été faits pour le construire. Dans le contexte toujours contraint, encore plus incertain aujourd'hui pour les finances des collectivités, la majorité municipale a la volonté de poursuivre sa démarche en matière de finances locales engagée depuis septembre 2015, et ce, malgré une baisse constante de nos recettes.

Le budget 2018 est équilibré, rigoureux et responsable puisqu'il permet une réduction de la dette communale. Ce budget est au service de tous puisque nous avons souhaité en effet maintenir l'offre de nos services publics sans augmenter les impôts locaux afin d'accompagner au mieux les cheneviliers et les chenevilières dans leur vie quotidienne. En plus du maintien du périmètre de ces services, leur qualité est préservée voire même renforcée en fonction de nos priorités : la petite enfance, l'éducation, la relation à la métropole et la tranquillité publique avec le recrutement d'un policier municipal en 2018 et un autre qui devrait intervenir en 2019. Ce budget préserve aussi la capacité d'agir des associations sur le territoire de notre ville avec le maintien de leur niveau de subvention en 2018. Nous voulons que les associations continuent leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Garantir les moyens de fonctionnement aux associations à un haut niveau à Chenôve, c'est contribuer à maintenir un équilibre social dans notre ville et à assurer les possibilités d'émancipation de chaque habitant.

Pour relever ce défi, des économies sont réalisées dans les dépenses de fonctionnement propres à la municipalité qui sont réduites de 1,36 % par rapport au budget primitif 2017. Ces efforts consentis en matière de fonctionnement, y compris sur la masse salariale (- 0,59 %), permettent d'augmenter les crédits d'investissement (+ 8,04 %) et de reconstituer des marges d'autofinancement pour faire face aux investissements à venir, notamment en ce qui concerne le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU). La ville continue d'investir dans des projets structurants pour notre territoire et ses habitants, soit parce qu'ils respectent les engagements que nous avons pris devant vous comme la poursuite du projet de centralité et de renouvellement urbain, la revitalisation à venir du quartier Kennedy et le développement de la qualité de vie dans les autres quartiers de la ville, ou les programmes d'accessibilité dans les équipements publics, soit parce qu'ils répondent à vos attentes comme la sécurisation des écoles ou le développement de la participation citoyenne. Notre capacité d'autofinancement progresse également de 18,84 % ce qui n'était pas arrivé depuis quelques années. Ensemble, nous allons ainsi pouvoir relever les défis d'aujourd'hui et préparer plus sereinement les projets de demain pour l'avenir de notre belle ville !



Quiz

L'endettement de la ville baisse-t-il ?

OUI, depuis 2016, la dette par habitant a baissé à Chenôve passant de 725 € par habitant en 2017 contre 736€ par habitant en 2016. En comparaison, la moyenne de la dette par habitant pour une ville de même taille que Chenôve est de 954€ par habitant.

La fiscalité va-t-elle augmenter en 2018 ?

NON, comme en 2017, le Maire et l'équipe municipale ont fait le choix de ne pas augmenter cette année encore les taux d'imposition communaux afin que le pouvoir d'achat des cheneviliers soit préservé. Les efforts ont été réalisés sur la gestion courante de la municipalité et la maîtrise des dépenses de personnel.

La ville a-t-elle aujourd'hui la capacité d'investir ?

OUI, en 2017, une suspension des dépenses d'équipement et d'investissement avait été actée afin de dégager des marges de manœuvre pour les années à venir. Cette pause était nécessaire pour préparer les projets d'aujourd'hui et de demain. Aujourd'hui, en raison de la forte contrainte budgétaire, la municipalité a fait le choix de réduire son budget de fonctionnement au profit de son budget d'investissement pour construire avec vous le Chenôve de demain.

BUDGET 2018

LES CHIFFRES CLÉS

UN BUDGET TOTAL
(INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT)

27,9 millions d'€

HAUSSE DE L'INVESTISSEMENT

+ 378 000 €

Sur 3 705 504 €, la ville consacra
1 590 504 € aux dépenses d'équipement.

BAISSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
(FRAIS DE PERSONNEL + CHARGES COURANTES)

- 300 000 €

BAISSE DE LA DETTE PAR HABITANT

725 € en 2017

contre **736 €** en 2016.

La moyenne de la dette / habitant pour une ville
de même taille que Chenôve : **954 € / habitant**

HAUSSE DE L'AUTOFINANCEMENT
DE LA VILLE POUR INVESTIR

+ 235 000 €

La Ville de Chenôve, par une gestion saine de son budget,
a augmenté en une année sa capacité à financer son investissement
à l'aide de ses propres moyens financiers.



« Le Budget primitif 2018 est rigoureux, affichant
**une situation saine et dynamique. Il préserve
notre avenir en nous permettant de reconstituer
aujourd'hui des marges pour aborder les défis
de demain.** »

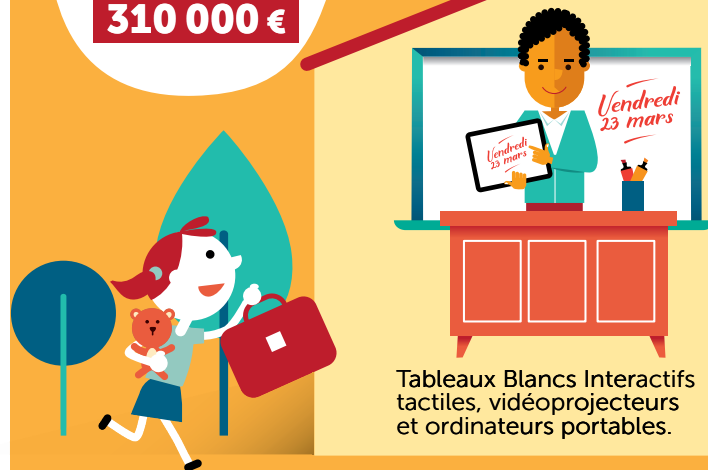
Bernard Buigues,
adjoint au Maire délégué au budget

LA VILLE INVESTIT



LES AMÉNAGEMENTS ET LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES

310 000 €



Tableaux Blancs Interactifs
tactiles, vidéoprojecteurs
et ordinateurs portables.



Renouvellement de mobiliers
adaptés (moins lourds et moins
bruyants), Signalétiques des
écoles et nouveaux
aménagements
(coin nature,
parvis).



L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

150 000 €

L'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite représente une priorité absolue pour la municipalité.



LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LA SÉCURITÉ

46 000 €

Le déploiement de dispositifs de vidéoprotection se poursuit. La sécurité des bâtiments communaux et notamment le plan de sécurisation des écoles a permis l'installation d'interphones associés à des écrans pour un meilleur contrôle des entrées en dehors des horaires d'école.



LA PARTICIPATION CITOYENNE

110 000 €

Les instances de démocratie participative (Conseil Citoyen, Conseils Participatifs, Conseil Participatif des Jeunes) sont dotés de budgets participatifs leur permettant de concrétiser des projets pour leur ville et leur quartier. En 2017, ces budgets participatifs ont permis de réaliser des boîtes à livres, bacs à légumes en libre-service, bacs à fleurs dans les différents quartiers de Chenôve.

Un espace récréatif aux Grands Crus verra le jour avec la rénovation du skate park et l'installation de tables de pique-nique et ping-pong.



Les dépenses de fonctionnement baissent globalement de

1,36 %

avec des variations selon les services en fonction de leurs besoins respectifs.



Les charges de personnel baissent elles aussi.

(-0,59 %)



Malgré cette baisse, le périmètre des services publics est conservé, leur qualité préservée voire même renforcée en fonction de nos priorités : **la petite enfance, le monde associatif, la relation à la Métropole en lien avec les services techniques de la municipalité et la tranquillité publique** avec le recrutement d'un policier municipal en 2018 et d'un autre en 2019.

754 000 €



En 2018, Dijon Métropole investit pour Chenôve. Travaux de voirie (rue des Castors, rue des Petignys), éclairage public, enfouissement de réseaux.



Un budget sain et responsable

Le 5 février dernier, lors d'une séance du Conseil Municipal, le budget primitif 2018 de la Ville de Chenôve a été adopté.



« Voté dans un contexte toujours contraint et encore plus incertain pour les finances des collectivités locales, ce budget n'est pas un budget de rigueur mais un budget rigoureux et responsable.

Un budget responsable dans la maîtrise des dépenses.

Un budget responsable dans son équilibre général.

Un budget responsable car il préserve l'avenir et il permet aujourd'hui de reconstituer des marges pour aborder les défis qui attendent Chenôve.

Un budget responsable construit sans augmentation des taux communaux d'imposition.

Un budget responsable car il permet de continuer à tenir et à respecter nos engagements »

Thierry Falconnet, Maire de Chenôve.



MAINTIEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



957 000 €



En 2018, la Ville fait le choix de maintenir les subventions aux associations et clubs de Chenôve malgré un contexte de baisse générale des dotations de l'État. Sportive, culturelle, solidaire, les associations œuvrent au quotidien pour créer du lien entre les citoyens.



EN PLUS

UNE MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

Ce nouveau lieu situé près de la MJC, dans les anciens locaux du Conservatoire offre aux associations des espaces de réunions et de répétitions.

Le 15 juin de 14h à 17h30, la Maison de la Vie Associative vous accueillera pour un après-midi Portes ouvertes.



Lutter contre l'exclusion numérique



L'espace public numérique s'installe à l'Hôtel de Ville pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.

Le tout Numérique s'accélère, prend une place importante dans notre quotidien, que ce soit pour les démarches administratives, la déclaration de revenus, les demandes de carte d'identité ou de passeport, l'accès aux soins, à l'emploi, à l'énergie, aux services bancaires...

A l'ère où certains services publics s'engagent dans une démarche 100% dématérialisée, l'usage d'internet s'impose à nous comme une obligation, mais y accéder et se l'approprier n'est pas toujours évident.

L'EPN a pour mission de faciliter l'inclusion numérique pour vous permettre d'accéder à vos droits, de conserver vos liens sociaux, de trouver un logement, de vous former, de vous informer, d'accéder aux soins, de gérer votre budget, de trouver un emploi... C'est pourquoi, l'EPN, auparavant localisé

à l@ Boussole, a déménagé et vous accueille désormais à l'Hôtel de Ville, dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce lieu, ouvert à tous - jeunes et moins jeunes - est équipé de 10 ordinateurs et d'internet en libre accès ou avec un accompagnement personnalisé. Des ateliers collectifs d'initiation, rencontres et débats sont également proposés.

L'EPN partage ses nouveaux locaux avec le Point Information Jeunesse, dispositif qui s'adresse aux collégiens, lycéens, étudiants, parents, enseignants. Vous y trouverez des informations sur la vie pratique, les loisirs, les vacances, l'emploi, vos projets à l'étranger, la formation, l'organisation des études, les métiers.

PIJ/EPN - 03 80 51 55 79

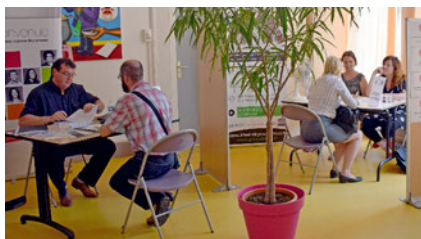
MAIL : pjj_chenove@jjbourgogne.com

HORAIRES D'OUVERTURE

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 13h45 à 18h15

mercredi

de 10h à 12h et de 13h45 à 18h15.



Forum Emploi

Suite au succès de la 1^{ère} édition, la Ville de Chenôve en partenariat avec Pôle Emploi, renouvelle l'expérience. Vous pourrez rencontrer des entreprises et bénéficier d'un accompagnement dans vos démarches liées à l'emploi.

Mardi 5 juin

de 09H00 à 17H00 à l'Hôtel de Ville

La bibliothèque met à disposition de tous des ordinateurs connectés à Internet en accès libre. Des ateliers « coups de pouce » sont organisés pour s'initier au multimédia et bénéficier d'un accompagnement individualisé. (voir page coup de cœur)



Jobs d'été, c'est parti !

Du 28 mars au 29 juin, le PIJ/EPN du CCAS Chenôve en lien avec le réseau Information Jeunesse de Bourgogne organisent l'opération « jobs d'été ».

Au programme, la possibilité d'accéder à toutes les annonces et au guide « trouver un job », des conseils, un accompagnement à la rédaction du curriculum vitae et de la lettre de motivation, des pistes, de l'aide pour vos recherches... bref tout ce dont vous avez besoin pour trouver un job cet été.



FORTE CHALEUR & GRAND FROID un accompagnement adapté

Tous les ans, à l'approche de l'été et de l'hiver, le CCAS de Chenôve met en place un dispositif de prévention canicule et grand froid pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Agé(e)s de plus de 65 ans ou agé(e)s de plus de 60 ans et reconnus inaptes au travail ou en situation de handicap, vous pouvez vous inscrire volontairement sur le registre nominatif communal. Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. Il ne peut être communiqué qu'au préfet, sur sa demande. Merci de bien penser à nous signaler tout changement de situation.

En cas de déclenchement des niveaux d'alerte par la Préfecture, les équipes du CCAS pourront ainsi contacter quotidiennement les personnes inscrites sur ce registre pour s'assurer qu'elles vont bien et leur donner les gestes à adopter.

Pour s'inscrire, télécharger la fiche sur

www.ville-chenove.fr ou CCAS au 03 80 51 55 54.

UNE PLUME AU SERVICE DES AUTRES

Le CCAS et la Maison de Justice et du Droit mettent à la disposition des habitants, les services d'écrivain public. A l'aise avec la communication écrite, l'écrivain public est le trait d'union entre administrations et particuliers qui rencontrent des difficultés à rédiger des courriers officiels ou personnels.

CCAS : association AGIR abcd.

Lundi 9h à 11h30. Vendredi 14h à 16h30.

Sans rendez-vous.

Maison de Justice et de Droit.

Mardi 9h à 11h. Jeudi & vendredi 14h à 16h.

Sur rendez-vous 03 80 51 76 30.



L'ASSURANCE MALADIE DÉMÉNAGE

L'agence CPAM, le Centre d'examen de santé, le service médical, et le service social sont regroupés en un lieu unique, dans le quartier de l'Auditorium de Dijon.

Un lieu unique : 1D, bd de Champagne
(derrière la Tour Elithis).

Une adresse postale unique :

Caisse d'Assurance Maladie de la Côte d'Or
CS 34548 - 21045 Dijon Cedex

Protégeons notre Plateau



Préserver notre Plateau est l'affaire de tous

Les 240 hectares du Plateau de Chenôve constituent un véritable poumon vert pour notre territoire. Le préserver est l'affaire de tous. C'est pourquoi nous devons rester vigilants en particulier en période de fortes chaleurs. Pour éviter tout départ de feu il est crucial de ne pas :

- Jeter de mégots de cigarettes et/ou de ne pas allumer de feu sauvage.
- Jeter des et détritrus par terre (les déchets en verre peuvent dans certaines conditions provoquer des départs de feu).
- Circuler en voiture, en quad ou à moto hors des voies de circulation prévues à cet effet.

Sachez qu'en cas de départ d'incendie, les sanctions peuvent aller jusqu'à une peine de prison de 6 mois et 3800 euros d'amende et également un remboursement des dégâts occasionnés. Faisons preuve de bon sens et de responsabilité pour ne pas revivre les incendies de 2015.



Un dispositif innovant pour une vigilance renforcée

Pour renforcer la vigilance autour du Plateau, la Ville de Chenôve a décidé de modifier son dispositif afin de mieux prévenir les incendies et d'intervenir plus rapidement pour garantir la tranquillité de tous. La brigade équestre de la Police municipale créée en 2012 sera remplacée par des patrouilles d'agents équipées de nouveaux vélos électriques acquis par la municipalité. Ces équipages qui circuleront plus facilement sur tout le territoire communal toute la journée (pendant les heures de service des agents) et toute l'année seront plus opérationnels et réactifs.

Autre investissement innovant, la commune va faire l'acquisition d'un drone qui interviendra principalement en appui du travail de vigilance mis en place sur le Plateau et aux abords. Dans le strict respect du cadre réglementaire établi et de règles éthiques définies, cet outil de prévention et de préservation des espaces naturels très facile d'utilisation trouvera un intérêt certain dans le cadre de la prévention des départs de feux ou encore lors d'opération de recherche suite à des disparitions signalées en permettant un survol de zones inaccessibles aux voitures et aux vélos. Il pourra aussi participer à lutter contre les problématiques de circulation intempesive des deux roues motorisées et des quads, mais également de barbecues sauvages ou de dépôts d'immondices.

Ces nouveaux dispositifs seront très rapidement opérationnels.

Une terre de pâturage pour la bonne cause

Pour assurer la préservation des pelouses calcaires du Plateau de Chenôve reconnues pour leur intérêt patrimonial à l'échelle européenne (classement Natura 2000 d'une partie du Plateau), un pâturage a été mis en place en 2016. Des vaches de race Aubrac, des ânes et des chevaux appartenant à Mathieu Lhuillier et Alexia Perrot, pâturent de septembre à mars sur une surface totale de 35 hectares. Cela permet de limiter la propagation des arbustes comme les prunelliers et cornouillers, dont la colonisation constitue une menace importante pour les milieux de pelouses calcaires.

Par ailleurs, l'entretien de certaines zones ravagées par l'incendie de 2015 s'effectue par fauchage. Pour ces travaux, Alexia Perrot basée à Corcelles-les-Monts, broie une partie des buissons calcinés pour ensuite faucher l'herbe des pelouses et ainsi produire du foin qui servira à nourrir les animaux de sa ferme. Une étude menée par le Syndicat de sauvegarde et de mise en valeur du Plateau du Sud Dijonnais (SIPLASUD) est actuellement en cours et permettra de définir les travaux de restauration à mener sur les zones concernées.

Les conclusions de cette étude sont attendues pour la fin de l'année 2018 et seront présentées en réunion publique aux habitants.



Un Chantier citoyen

Dans le cadre des opérations de restauration du Plateau, un chantier participatif sera organisé le **samedi 28 avril**.

L'objectif de ce chantier est de ramasser le petit bois issu des incendies de 2015, qui recouvre encore certaines pelouses et complique leur bon entretien. Ce chantier sera encadré par des agents de la ville et permettra aux habitants de rencontrer M. Lhuillier, l'agriculteur qui fait pâturer ses bêtes sur le Plateau.

Est convié à ce chantier tout citoyen volontaire. Le point de rendez-vous est fixé à 14 h sur le parking situé au bout de la rue Jean Jean Cornu à Chenôve. Les encadrants guideront alors les habitants vers la zone concernée.

Inscriptions et renseignements : 03 80 51 56 10
maisonduprojet@ville-chenove.fr

Défi distance

Retour en images d'une matinée "exaltée"...

Pour sa 11^e édition, le défi distance, événement municipal organisé en partenariat avec l'Education Nationale, réunit dans une ambiance sportive et conviviale les enfants des écoles élémentaires de Chenôve.



Pour la première fois, cette manifestation s'inscrit dans le « parcours du cœur », dispositif porté par la Fédération Française de Cardiologie et qui vise à sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques de santé : bien manger, bouger pour éviter les maladies cardiovasculaires, l'une des premières causes de mortalité en France.

Nos 854 petits sportifs, réunis pour l'occasion au stade Léo Lagrange, se sont encouragés et ont tout donné pour mener leur école à la victoire, dans une ambiance digne de « mini jeux olympiques ». Chaque compétition demandant un vainqueur, cette année, les élèves de l'école Jules Ferry ont su s'imposer.



3 lauriers pour Chenôve



La ville de Chenôve s'est vu attribuer, en janvier dernier, 3 lauriers du Label Ville Active et Sportive.

Elle rejoint ainsi le haut du palmarès au côté de Dijon et de grandes villes comme Toulouse, Avignon ou encore Poitiers. Cette distinction récompense Chenôve pour son offre diversifiée et innovante de pratique sportive et d'actions de citoyenneté.



« Ce label récompense notre ville pour l'offre diversifiée en matière de pratique sportive. c'est aussi la reconnaissance du travail au quotidien par la municipalité et les clubs »

Brigitte POPARD
1^{ère} adjointe au Maire déléguée à l'administration générale, suivi des grands projets, aux sports, loisirs et jeunesse

Rando 2018, un moment incontournable

Adeptes de la marche à pied, fans de VTT ou encore passionnés d'équitation, participez à la 28^{ème} édition du Rando. Le 27 mai prochain, venez vous dépasser !

Cette année, les nouveautés sont au rendez-vous : les départs et arrivées se font depuis la Maison du plateau de Chenôve. Quelque soit la distance parcourue, tous les participants d'une même discipline partent en même temps. La marche nordique fera aussi son apparition.

Un village d'animations s'installera de 12h à 16h30 autour de la Maison du Plateau et proposera des ateliers de jeux, murs d'escalade, tir à l'arc...ouvert à tous et gratuit.

Pour s'inscrire aux circuits rando :

- Téléchargez le bulletin d'inscription sur www.ville-chenove.fr et déposez-le à l'accueil de la Maison des Sports avant le jeudi 24 mai.
- L'inscription reste possible sur place à partir de 8h le jour de la manifestation, avec une majoration de 2 euros.
- Les inscriptions sont gratuites pour les enfants de moins de 6 ans.



NOTRE ENGAGEMENT DANS LA MÉTROPOLE DIJONNAISE

Notre groupe a voté pour Dijon métropole : nous assumons, auprès de la majorité municipale, ce choix. Des débats ont eu lieu en interne, bien sûr, avec la préoccupation partagée d'une gouvernance trop lointaine des administrés. Les premiers constats sont aussi là : problème de propreté des rues chenevelièrès, épisode de déneigement en mars qui n'a pas été à la hauteur de nos attentes !

Nous ne sommes pas dupes, non plus, des enjeux politiques de cette métropolisation. Toutefois, passer à côté de cette dynamique aurait été un repli sur soi avec des conséquences irréversibles pour la ville de Chenôve notamment en termes de transports collectifs, d'aménagement urbain et, bien évidemment, de développement durable.

Le « Grand Dijon », devenu « Dijon métropole » en 2017, n'est pas une simple vue de l'esprit mais l'ambition de gérer mieux certains services en les mutualisant. A l'heure des restrictions budgétaires, ce rapprochement des communes est nécessaire : ce n'est donc pas une histoire d'option politique (droite ou gauche). Autrement dit, quel politique choisirait de payer une note extrêmement « salée » pour une autogestion municipale pleine et entière avec le seul argent des contribuables de sa ville (sans compter l'impact de la suppression de l'impôt local pour la plupart des foyers, éligibles en grande majorité à cette mesure sur Chenôve) ?

De plus, être hors d'une telle dynamique de territoire serait scier la branche de l'arbre sur laquelle nous sommes tous assis. Pour exemple, le réseau Divia : le tramway ne serait pas venu jusqu'à Chenôve si nous n'étions pas partie prenante de Dijon Métropole. Pire encore, nous n'aurions même pas le souhait d'une prolongation de la ligne 2 puisque nous n'aurions pas été associés

aux décisions. Autre exemple, l'aménagement urbain (envisagé dans les 30 ans à venir sur le sud dijonnais) serait nul et non avenu car avec les seuls moyens d'une commune de 14 000 habitants, qui intègre un quartier « politique de la ville » important, nous serions bien dans l'embarras !

Dijon métropole, c'est aussi penser plus largement la question du développement durable ensemble : ce n'est pas une frontière qui limite la pollution d'un nuage, mais ce sont les territoires qui tentent, en se rassemblant, de penser la question de l'écologie et d'éviter que le nuage existe ! Et ce sera l'occasion de faire valoir le pacte pour une transition citoyenne, démarche soutenue localement par notre groupe !

De nombreux mécontentements existent, et nous sommes aussi, en tant qu'élus, insatisfaits car nous habitons Chenôve tout comme vous. Mais nous sommes bien motivés à le faire savoir, tout comme M. le Maire, au sein des instances métropolitaines dans lesquelles nous vous représentons. C'est tout l'avantage de proposer des réunions publiques, des visites et rencontres de quartiers et des permanences afin d'être plus proches de chacun d'entre vous et pouvoir relayer les dysfonctionnements dans le seul but de progresser.

Et puis, même si l'exigence des administrés s'entend tout à fait, un minimum d'indulgence reste de mise à ce stade : la métropole est très jeune, sa gouvernance se construit et nécessite des ajustements. Mais nous l'espérons tous, c'est avec l'expérience que nous la ferons évoluer dans le bon sens !

Caroline CARLIER

Présidente du groupe

« Chenôve entre vos mains »

3, impasse Prosper Gallois à Chenôve

06 78 73 44 50

22 MARS, REFERENDUM POUR LE SERVICE PUBLIC

Agents, usagers, retraités, étudiants...ont convergé en nombre ce jeudi 22 mars Place de la Libération à Dijon pour les salaires, l'emploi, le statut des fonctionnaires, et pour la défense du service public.

Il est vrai que dans les traités européens le principe est la concurrence et le service public, l'exception !

Parce qu'il n'obéit pas à la loi européenne basée sur la concurrence, le statut général des fonctionnaires, à base législative et non contractuelle, doit être rayé de notre culture et de notre histoire. Pour les libéraux les principes de fonctionnement du service public français basé sur l'égalité, la continuité, l'adaptabilité et non sur les critères financiers de taux d'inflation, d'endettement, équilibre budgétaire, sont insupportables.

La « révolution culturelle dans la fonction publique » annoncée par MACRON est une démarche insensée qui doit être mise en échec. Il faut faire échec à la logique d'entreprise que le pouvoir veut instaurer dans le système de santé. La Sécurité Sociale n'est pas une entreprise du CAC 40. Il faut faire échec à l'idéologie managériale qu'il voudrait imposer dans l'Education. Il faut faire échec au démantèlement du statut des fonctionnaires ; faire respecter les principes républicains d'égalité, d'indépendance et de responsabilité et la recherche de l'efficacité sociale contre la performance individuelle, l'intérêt général contre la rentabilité financière sur lesquels il est fondé.

Il faut faire échec aux démarches obscurantistes qui, choisissant de s'en remettre au marché, veulent démanteler les administrations et les organismes publics.

Défendre les statuts existant dans les administrations et les entreprises publiques,

disposent du même espace d'expression qu'ils peuvent occuper de la façon dont ils le souhaitent.

POPULAIRE

c'est aussi défendre les garanties de TOUS les salariés, du public comme du privé. Tous appellent à une meilleure couverture sociale quel qu'en soit le nom.

Au lieu de délégitimer le service public, nous proposons d'affirmer haut et fort la vision d'un service public facteur de développement et de solidarité, pilier d'une politique de gauche en partant des besoins de la population pour en assurer la légitimité et la qualité.

Le service public n'est pas, comme l'affirme la droite, d'abord un facteur de coût et de dépenses, mais constitue un élément essentiel au fonctionnement harmonieux de la société, du développement économique et social, un facteur majeur au service de la solidarité.

Loin du projet de démantèlement du service public, notre réflexion et nos propositions portent sur la définition de nouveaux services à tous niveaux. Des services publics industriels et commerciaux correspondant à la question des biens reconnus comme des biens communs : l'eau, certaines productions agricoles et alimentaires, des ressources énergétiques. « Le XXIème siècle peut et doit être l'âge d'or des services publics » - Anicet Le Pors, ancien Ministre de la Fonction Publique -

Mais pour d'abord défendre l'existant et puis porter un discours ambitieux de modernisation, d'évolution aux nouveaux besoins des citoyens, de la société, des technologies, d'autres convergences, d'autres jeudi 22 mars sont à construire.

Martino AMODEO
Président du groupe
des élus communistes et républicains

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN ESPACE PUBLIC MUNICIPAL DIGNE DE CHENOVE

Si notre ville ne peut pas être tenue pour comptaible des inégalités sociales croissantes qui minent notre société, elle peut offrir à chacune et à chacun des cheneveliers, un espace public serein, transparent, participatif et émancipateur.

Ce cadre démocratique est indispensable pour que notre commune fière d'elle-même, puisse assumer ses missions de solidarité, de tranquillité publique et préparer l'avenir commun sur ce territoire que nous avons tous en partage et que nous aimons.

Depuis septembre 2015, notre ville s'est attachée, sous l'impulsion de notre Maire Thierry FALCONNET, à rétablir notre rayonnement institutionnel au sein du Grand Dijon, à renouer la confiance avec nos partenaires institutionnels (Etat, Justice, Police...) et à renforcer chaque jour le lien organique des cheneveliers avec l'institution municipale qui leur appartient.

Plusieurs publications et articles dans le magazine municipal nous ont permis d'expliquer nos choix, nos priorités concernant la démocratie participative.

Parce que nous n'opposons pas la démocratie représentative et la participation effective des citoyens au quotidien, nous avons créé les conseils participatifs, le conseil citoyen, programmé les visites de quartier et les permanences des élus.

Ces instances font partie désormais de votre quotidien et de notre culture commune.

Nous cherchons à renforcer la proximité de la municipalité avec chaque chenevelier pour ouvrir pleinement le débat, associer les habitants aux décisions qui les concernent avec un niveau d'information de qualité et permettre ainsi à chacun d'apporter sa contribution personnelle.

Nous voulons être à l'écoute des besoins, des suggestions, des inquiétudes de tous les habitants et entendre toutes les expressions.

Ainsi, les parents d'élèves, les enseignants, les enfants et l'ensemble des partenaires ont été consultés sur la question des rythmes scolaires.

Comme vous le savez, la majorité municipale déterminée à lutter contre l'échec scolaire, a beaucoup investi pour l'Ecole afin que tous les enfants puissent y trouver les meilleures conditions pour leur éducation, leur émancipation, leur formation.

Au-delà de la seule question de la semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi, l'ensemble des éléments recueillis dans cette large consultation va être analysé.

Nous voulons en tirer avec vous les enseignements de tous les partenariats noués.

Nous sommes au travail pour écrire le Projet Educatif Global pour notre ville, projet que nous débattons ensemble.

Nous comptons à cet égard sur votre expertise d'usage et le dialogue confiant qu'ensemble nous allons poursuivre.

Parce que nous sommes convaincus que le combat pour l'égalité est le point d'horizon permettant de réaliser l'unité positive et progressiste de notre ville, parce que nous avons le souci d'agir au quotidien avec vous pour porter collectivement une ambition municipale nouvelle, partagée et apaisée, nous poursuivons avec détermination notre action.

Patrick AUDARD et Brigitte POPARD
Coprésidents du groupe
des élus socialistes, écologistes,
radicaux et républicains de progrès
03 80 51 56 35

QUOI DE NEUF À LA BIB? _____

LE SAMEDI DES TOUT-PETITS



Désormais les petits ont leurs rendez-vous réguliers, un samedi matin par mois !

La 1^{ère} séance a lieu **samedi 28 avril à 10h30**, sur le thème des histoires pour s'aimer.

Un moment câlin et tout en douceur, réservé aux 0-4 ans et leurs parents.

Gratuit sur réservation.

Prochain rendez-vous samedi 26 mai • 10h30

ON CHAMBOULE PRESQUE TOUT



Pour mieux vous accueillir, la bibliothèque réaménage ses espaces et pour cela, elle sera fermée du **29 mai au 2 juin...** Vous découvrirez le résultat du grand chambardement mardi 5 juin à 15h

COUP DE CŒUR



DANS LA FORÊT DE HOKKAÏDO A PARTIR DE 14 ANS

ERIC PESSAN

Ecole des loisirs, collection « medium+ », 2017
Pourquoi Julie rêve-t-elle depuis quelques jours qu'elle est un petit garçon japonais, perdu dans la forêt de Hokkaïdo ? Perdu ? Non, pire que perdu : abandonné ! Un rêve si réel qu'elle se réveille terrorisée...

Et si ce n'était pas un rêve ?

Un roman magnifique, aussi surprenant qu'original, à découvrir de toute urgence !



E.V.E. ENTITÉ VIGILANCE ENQUÊTE A PARTIR DE 15 ANS

CARINA ROZENFELD • Syros, 2017

Dans un futur proche, les citoyens sont assistés - ou surveillés ? - par des EVE, intelligences artificielles qui assurent la sécurité de tous, empêchant crimes et agressions. Jusqu'au jour où l'impensable se produit : une jeune femme est assassinée ! La police mène l'enquête, sans grand résultat. Une EVE prend alors l'initiative de chercher la vérité, Elle va découvrir... la vie réelle !

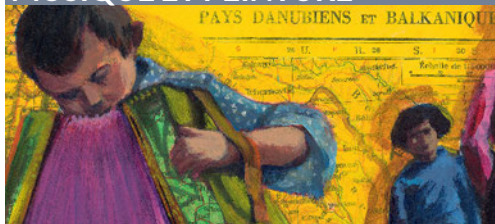
Un thriller très bien mené, mais surtout une réflexion passionnante sur liberté et sécurité, à découvrir absolument !

► www.bibliotheque.ville-chenove.fr 03 80 51 55 09

OBJECTIF RÉUSSITE

En dehors des heures d'ouverture au public, la bibliothèque accueille sur rendez-vous tous ceux qui souhaitent travailler au calme. Et en plus, des annales du Brevet, du Baccalauréat, des fiches de cours et exercices interactifs sont accessibles en ligne et sans restriction depuis le site : www.bibliotheque.ville-chenove.fr.

MUSIQUE ET PEINTURE



Vendredi 8 juin • 18h30

Nathalie Novi, peintre littéraire, créera une peinture originale devant vous, au son des musiques tsiganes du duo Leskov. Une explosion de sons et de couleurs, un moment festif, un spectacle musical et pictural sur le thème du peuple du vent à ne pas manquer.

A partir de 10 ans. Gratuit sur réservation



MOI ET LES AQUABOYS A PARTIR DE 14 ANS

NAT LUURTSEMA

Gallimard, 2016

Pas besoin d'amis quand on s'appelle Lou Brown, qu'on a 15 ans et un avenir tout tracé de championne olympique de natation. Jusqu'au jour où Lou rate une course... et la qualification. De retour au lycée, Lou se retrouve isolée. Lorsque trois garçons du lycée lui proposent un défi complètement fou. Lou la courageuse hésite... Et si c'était l'occasion de changer sa vie ?

Un roman joyeux et plein d'optimisme !



ARCTIQUE

VINCENT MUNIER

Kobalann, 2015

Le photographe aventurier Vincent Munier nous livre ses plus beaux clichés de l'Arctique, réalisés au cours d'expéditions hivernales souvent en solitaire et sans assistance.

Des images uniques, fascinantes, baignées d'un blanc littéralement envoûtant... Un coup de cœur unanime de toute l'équipe de la bibliothèque !

LES ASSOCIATIONS A L'AFFICHE



Retour sur les bancs de l'école d'antan

Le Petit Musée des Bonbis à Chenôve vous accueille pour une exposition temporaire. Du 14 mai au 30 juin 2018, venez découvrir ou redécouvrir l'école d'antan dans une salle de classe d'autrefois. En immersion dans une classe, le maître en blouse grise ainsi que ses élèves vous accueilleront au sein de cette exposition. Pupitres, encre, blouses, anciens manuels scolaires, bonnet d'âne et porte-plumes seront au rendez-vous pour vous transporter des années en arrière.

► **Petit Musée Bonbis • 5 Rue Paul Bert • 03 80 51 56 37**

Les Cool Swinger Jazz débarquent à Chenôve

Le Jazz du Sud des Etats-Unis s'installe le temps d'une soirée à Chenôve. **Vendredi 27 avril à 20h**, retrouvez le groupe Cool Swinger Jazz à l'Eglise Saint Nazaire. Au son du saxophone, accompagné d'une batterie, d'une contrebasse, d'une guitare et d'un piano, venez passer une soirée conviviale et musicale et laissez vous emporter par les reprises des plus grands artistes de Jazz.

► **Eglise Saint Nazaire • Rue Jules Blaizet**

Randonnée franco-allemande

Dimanche 10 juin 2018, chaque année, les villes jumelées, Chenôve et Limburgerhof, organisent une randonnée en France ou en Allemagne. Le 10 juin prochain, nos amis allemands nous ferons découvrir Waldkirch, ville pittoresque de la Forêt Noire, à environ 16 km au Nord-Est de Fribourg. Le programme propose au choix une randonnée pour les bons marcheurs (2h30-3h) ou une promenade libre. Le prix est de 45 € pour les non adhérents au comité de Jumelage. Ce prix comprend le transport, le repas au restaurant (boissons sont non comprises).

► jumelagechenove@gmail.com -
Rendez-vous à 5h45 place Limburgerhof. Départ 6h- Retour vers 21h.

Kermesse au jardin

Dimanche 17 juin, Pirouette Cacahuète organise un après-midi festif sur le parc urbain.

► **Tout public. 03 80 45 92 23**
contact@pirouette-cacahuete.net

AVRIL

24 MARDI • **AFRIKA MANDELA**

20H • LE CÈDRE

28 SAMEDI • **LE P'TIT MONDE DE RENAUD**

20H • LE CÈDRE

29 DIMANCHE

HOMMAGE À **PIERRE MEUNIER**

11H • HÔTEL DE VILLE

JOURNÉE NATIONALE DU **SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DÉPORTATION**

11H15 • MONUMENT AUX MORTS

MAI

8 MARDI • **COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE 1939-1945 EN EUROPE**

11H15 • MONUMENT AUX MORTS

16 MERCREDI • **TROMPETTE TRADITION !**

20H • LE CÈDRE

19 SAMEDI • **ATELIER DE CRÉATION NUMÉRIQUE POUR LES ENFANTS**

10H30 • LA BIBLIOTHÈQUE

23 MERCREDI • **SOIRÉE SWING & THE PUPPINI SISTERS**

19H • LE CÈDRE

26 SAMEDI • **LE SAMEDI DES TOUT PETITS HISTOIRES POUR LES ENFANTS JUSQU'À 4 ANS**

10H30 • LA BIBLIOTHÈQUE

27 DIMANCHE • **RANDO 2018**

TOUTE LA JOURNÉE • PLATEAU DE CHENÔVE

28 LUNDI • **CONSEIL MUNICIPAL**

19H • HÔTEL DE VILLE • 2^{EME} ETAGE

JUILLET

3 > 7 • **BONB'HIPHOP**

ESPLANADE DE LA RÉPUBLIQUE • LE CÈDRE

5 JEUDI • **CINÉ EN PLEIN AIR** • 22H

6 VENDREDI • **HOMMAGE AUX SINISTRÉS DES BOMBARDEMENTS DES 6 JUILLET ET 11 AOÛT ET DU MITRAILLAGE DU TACOT LE 4 SEPTEMBRE 1944**

18H30 • MONUMENT DES SINISTRÉS

7 SAMEDI • **LE SAMEDI DES TOUT PETITS HISTOIRES POUR LES ENFANTS JUSQU'À 4 ANS**

20H • LA BIBLIOTHÈQUE

13 VENDREDI • **FEUX D'ARTIFICE**

14 SAMEDI • **FÊTE NATIONALE**

11H15 • MONUMENT AUX MORTS

JUIN

2 SAMEDI • **CONCERT DE PRINTEMPS 2018**

20H30 • LE CÈDRE

5 MARDI • **FORUM EMPLOI**

9H-17H • LE TREMLIN

8 VENDREDI • **JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN EXTRÊME ORIENT, INDOCHINE ET CORÉE**

18H30 • MONUMENT AUX MORTS

8 VENDREDI • **SPECTACLE NATHALIE NOVI ET LE DUO LESKOV**

18H30 • ESPACE CULTUREL F. MITTERRAND

9 SAMEDI • **ATELIER LECTURE A HAUTE VOIX**

10H30 • BIBLIOTHÈQUE F. MITTERRAND

12 MARDI • **SPECTACLE DE THÉÂTRE DU CONSERVATOIRE DE CHENÔVE** • 20H • LE CÈDRE

13 MERCREDI • **CONCERT DE PIANO DU CONSERVATOIRE DE CHENÔVE** • 18H • LE CÈDRE

16 SAMEDI • **RENCONTRE AVEC L'AUTEUR BENOÎT PEETERS, DANS LE CADRE DU FESTIVAL «CLAMEURS»** • 10H30 • LA BIBLIOTHÈQUE

16 SAMEDI • **OLDELAF**

20H • LE CÈDRE

18 LUNDI • **COMMÉMORATION DE L'APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE**

18H15 • MONUMENT AUX MORTS

18 LUNDI • **COLLECTE DE SANG**

15H À 19H30 • SALLE DES FÊTES

20 MERCREDI • **DÉCOUVERTE DE L'ASTRONOMIE**

15H À 19H • ESPACE CULTUREL F. MITTERRAND

24 DIMANCHE • **GRAND PLOUF**

9H • CENTRE NAUTIQUE H. SUREAU

25 LUNDI • **CONSEIL MUNICIPAL**

19H • HÔTEL DE VILLE • 2^{EME} ETAGE

27 MERCREDI • **SPECTACLE DE DANSE DU CONSERVATOIRE DE CHENÔVE** • 20H • LE CÈDRE

EXPO

2 > 31 MAI

LE FRAC S'INVITE AU CÈDRE • HALL DU CÈDRE

4 > 22 JUIN

LE MUSÉE DES BEAUX ARTS S'INVITE AU CÈDRE
HALL DU CÈDRE

15 JUIN > **2** JUILLET

JARDINIER NATURELLEMENT • LA BIBLIOTHÈQUE



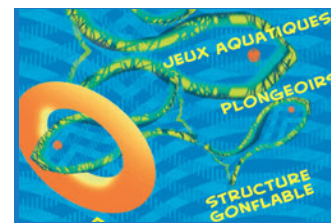
©Laurence L...



©Puppini Sisters



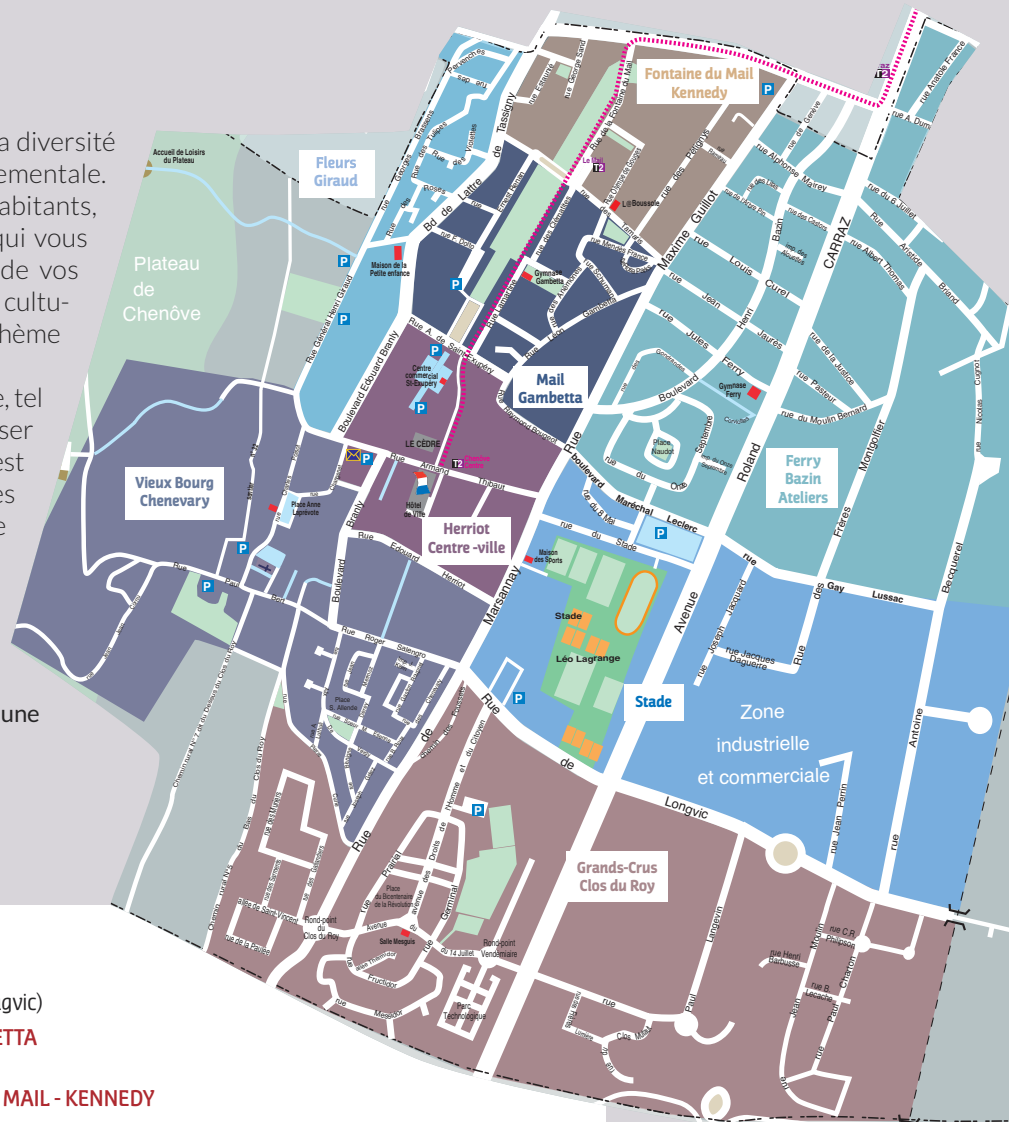
©Frank LORIOU



La vie municipale concerne tout le territoire dans sa diversité sociale, sociologique, architecturale et environnementale. Parce que nous voulons nous adresser à tous les habitants, nous viendrons évoquer avec vous les questions qui vous tiennent à cœur. Votre cadre de vie, l'éducation de vos enfants, vos préoccupations quotidiennes, votre vie culturelle et sportive... aucun sujet de discussion, aucun thème n'est tabou durant ces visites.

Dynamiser, moderniser notre démocratie communale, tel est notre objectif. Pour ce faire, nous voulons favoriser la proximité et le contact direct avec les habitants. C'est pourquoi, en 2018 et 2019, en plus des permanences municipales et des visites, une réunion publique se tiendra au sein de votre quartier afin d'aborder « plus en profondeur » les questions qui concernent votre quotidien et de vous informer sur les projets à venir.

Pour chaque réunion de quartier et visite, vous serez informés par un document dans votre boîte aux lettres et une information sur le site internet.



Dates de mai à décembre 2018

- 5 mai** **RÉUNION DE QUARTIER / STADE**
Salle de convivialité des vestiaires sportifs du Stade Léo Lagrange (accès par la rue de Longvic)
- 26 mai** **PERMANENCE DE QUARTIER / MAIL - GAMBETTA**
Gymnase Gambetta - 12, rue Lamartine
- 2 juin** **PERMANENCE DE QUARTIER / FONTAINE DU MAIL - KENNEDY**
L@ Boussole - 2, rue Olympe de Gougues
- 9 juin** **PERMANENCE DE QUARTIER / GRANDS CRUS - CLOS DU ROY** Salle Mesguis - 32, avenue du 14 juillet
- 16 juin** **PERMANENCE DE QUARTIER / HERRIOT - CENTRE VILLE** Accueil Liberté - Centre Commercial Saint Exupéry
- 23 juin** **VISITE DE QUARTIER VIEUX BOURG - CHENEVARY**
- 30 juin** **PERMANENCE DE QUARTIER / STADE** Maison des Sports - 15, rue de Marsannay
- 7 juillet** **VISITE DE QUARTIER FLEURS - GIRAUD**
- 8 septembre** **PERMANENCE DE QUARTIER / FERRY - BAZIN - ATELIERS** Gymnase Ferry - rue Jules Ferry
- 15 septembre** **VISITE DE QUARTIER MAIL - GAMBETTA**
- 22 septembre** **PERMANENCE DE QUARTIER / FONTAINE DU MAIL - KENNEDY** L@ Boussole - 2, rue Olympe de Gougues
- 29 septembre** **PERMANENCE DE QUARTIER / GRANDS CRUS - CLOS DU ROY** Salle Mesguis - 32, avenue du 14 juillet
- 6 octobre** **VISITE DE QUARTIER HERRIOT - CENTRE VILLE**
- 13 octobre** **PERMANENCE DE QUARTIER / VIEUX BOURG - CHENEVARY** Maison du Développement Durable - 5, rue Paul Bert
- 20 octobre** **PERMANENCE DE QUARTIER / STADE** Maison des Sports - 15, rue de Marsannay
- 27 octobre** **RÉUNION DE QUARTIER FLEURS - GIRAUD** Maison de la petite enfance - 1, rue Général Giraud
- 3 novembre** **PERMANENCE DE QUARTIER / FERRY - BAZIN - ATELIERS** Gymnase Ferry - rue Jules Ferry
- 10 novembre** **PERMANENCE DE QUARTIER / MAIL - GAMBETTA** Gymnase Gambetta - 12, rue Lamartine
- 17 novembre** **VISITE DE QUARTIER FONTAINE DU MAIL - KENNEDY**
- 24 novembre** **PERMANENCE DE QUARTIER / GRANDS CRUS - CLOS DU ROY** Salle Mesguis - 32, avenue du 14 juillet
- 1^{er} décembre** **RÉUNION DE QUARTIER HERRIOT - CENTRE VILLE** Salle du Tremplin - 2, place Pierre Meunier
- 8 décembre** **PERMANENCE DE QUARTIER / VIEUX BOURG - CHENEVARY** Maison du Développement Durable - 5, rue Paul Bert
- 15 décembre** **VISITE DE QUARTIER STADE** - Maison des Sports - 15, rue de Marsannay

ATTENTION

Certaines dates peuvent être changées en fonction de l'actualité. Le calendrier central du magazine de janvier 2018 a subi des modifications. Nous vous prions de vous référer au contenu du site internet pour suivre mois par mois les rendez-vous avec vos élus : www.ville-chenove.fr

QUARTIER VIEUX BOURG & CHENEVARY

Samedi 23 juin 2018
de 10h à 12h

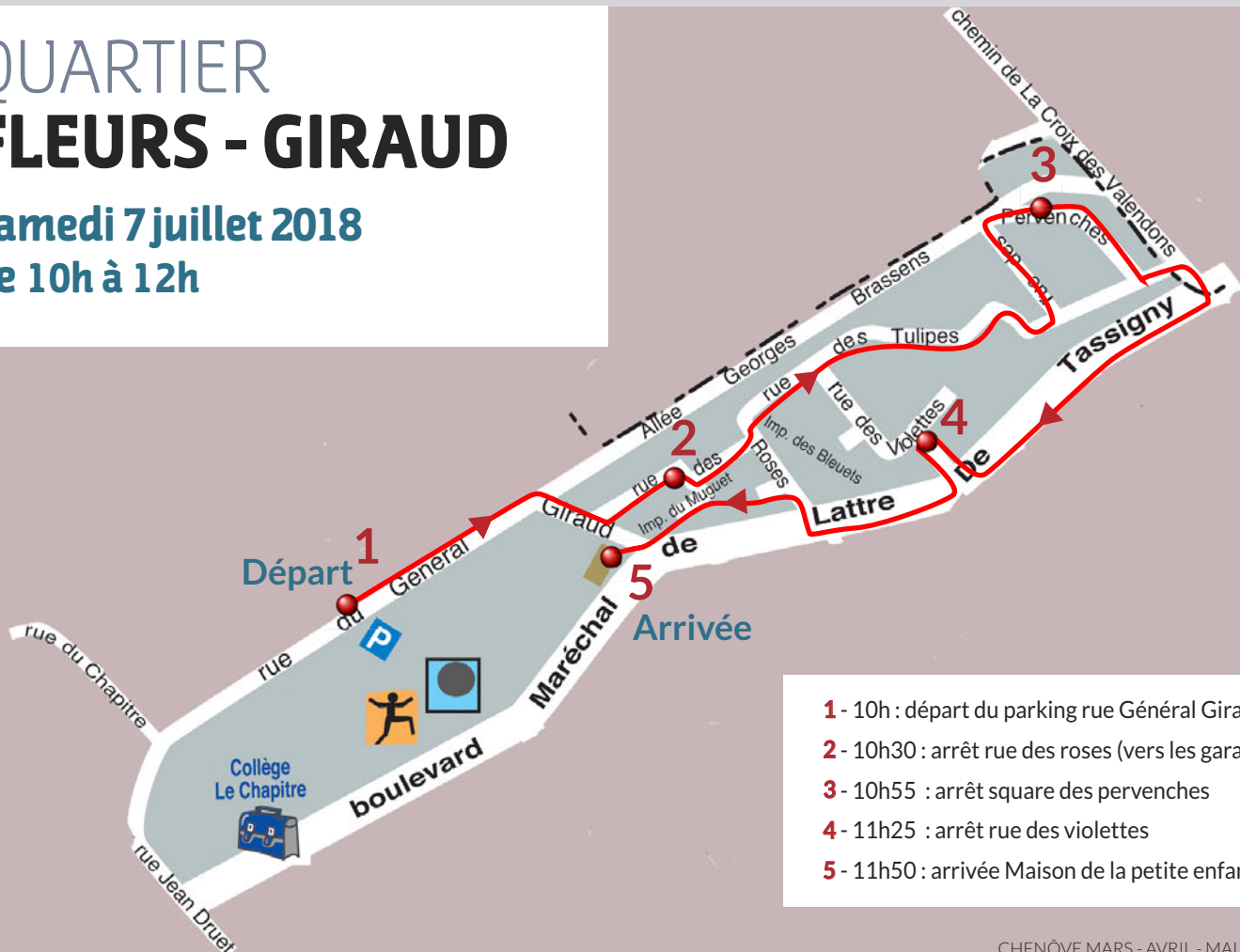
- 1 - 10h : départ rue Claude Chappe (arrière de la poste)
- 2 - 10h25 : arrêt parking rue Roger Salengro
- 3 - 10h55 : arrêt place Salvador Allende
- 4 - 11h20 : arrêt au croisement rue P. Curie et rue R. Salengro
- 5 - 11h50 : arrivée place Anne Laprévote (repli dans le caveau de l'hôtel des sociétés si mauvais temps)



QUARTIER FLEURS - GIRAUD

Samedi 7 juillet 2018
de 10h à 12h

Départ 1
Arrivée 5



- 1 - 10h : départ du parking rue Général Giraud
- 2 - 10h30 : arrêt rue des roses (vers les garages)
- 3 - 10h55 : arrêt square des pervenches
- 4 - 11h25 : arrêt rue des violettes
- 5 - 11h50 : arrivée Maison de la petite enfance

